

# Une vente sous conditions

## **Ferme Robert ■ L'Etat de Neuchâtel va se défaire de ce bâtiment mythique. Mais sa spécificité doit être maintenue**

«**E**lle a une grosse valeur affective; il n'y a pas un petit Neuchâtelois qui n'y soit pas allé en course d'école.» Sylvie Perrinjaquet le concède, la ferme Robert, à une heure de marche de Noiraigue, c'est davantage qu'un bâtiment niché au pied de rochers de la chaîne jurassienne. C'est une icône du paysage naturel neuchâtelois.

Or cette icône deux fois et demi centenaire – elle a été érigée au milieu du 18<sup>e</sup> siècle – est à un tournant de son histoire. L'Etat, qui en est propriétaire, a décidé de s'en défaire. Mais non sans condi-

tion. «Pas question de la céder à un particulier qui en ferait sa résidence secondaire», assène Alain Becker, secrétaire général du Département des finances et affaires sociales. La conseillère d'Etat en charge de ce même département est même encore plus catégorique: le futur acquéreur doit adopter un profil clair, s'accordant avec la vocation «tourisme vert» de ce site inclus dans la réserve naturelle du Creux-du-Van.

### **Vocation actuelle**

Ces conditions, Sylvie Perrinjaquet les a rappelées aux

députés lors des dernières sessions du Grand Conseil. Elle les a encore précisées hier aux représentants des associations de sauvegarde du patrimoine naturel, qu'elle avait réunis hier au château de Neuchâtel.

Des associations qui, sur le principe, devraient être rassurées. Car si elles ne s'opposent pas à la vente de la ferme Robert, elles souhaitent que cet acte s'accompagne de garanties de la part du nouveau propriétaire. Voire de servitudes. «Nous voulons que ce site conserve sa vocation actuelle d'accueil des visiteurs dans une ré-

serve actuelle», souligne Denis Robert (sic!), futur président du Club jurassien, dont le nom est indissociable de celui du Creux-du-Van.

Ces associations pousseraient-elles cette volonté jusqu'à se porter candidates à l'acquisition du bâtiment? Ça n'est pas exclu. Réunies jeudi soir, elles ont décidé de créer une entité nouvelle, dans le but, très spécifique, de défendre la ferme Robert. Donc, peut-être, en l'achetant. Mais il leur faudra faire relativement vite: le délai est fixé au 15 janvier par le canton. «Passé ce délai, le Conseil d'Etat décidera», affirme Sylvie Perrinjaquet.

### **Plus d'accès**

L'exécutif cantonal a en effet comme objectif de redonner vie au lieu dès le retour de la belle saison. Vie et dynamisme. Denis Robert pense aussi qu'il y a du travail. «Il n'y a plus d'accès par transport public, les touristes ne s'y arrêtent plus guère. Même nous, au Club jurassien, nous avons renoncé à nous réunir là ces deux dernières années.» «On nous a assez souvent fait remarquer que l'Etat n'avait pas à assumer cette tâche d'accueil, rétorque Sylvie Perrinjaquet. Nous voulons donc donner la possibilité à des gens qui ont cette vocation de redonner un coup de fouet à la ferme Robert. Tout en veillant à sa dimension particulière.»

Prix articulé pour la transaction: 250.000 francs. Pour l'Etat, c'est toujours bon à prendre. Surtout qu'il n'aurait plus à investir le million et demi figurant à son plan financier 2003-2005. /SDX



Un dénommé Robert y aurait tué le dernier ours neuchâtelois en 1760; aujourd'hui, un de ses homonymes s'inquiète de l'avenir de la ferme... Robert.

PHOTO ARCH-MARCHON

